

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte financier unique - CFU
2. Affectation des résultats de l'année 2024
3. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025
4. Vote du budget communale 2025
5. Acquisition d'un véhicule de transport
6. Attribution de subventions

Conseil Municipal	Signature
AMO Cindy	
BANCHI Mario	
BELZ Christian	
CANATO Sandra	
CORVEC Christophe	
ENGLEBERT Rémy	
ESPRIMONT Jean-Claude	
FERAUD Nicole	
HACHET Philippe	
MAURIN Sophie	
SANINE Laurent	

Le Maire
Philippe HACHET

Secrétaire de séance
Sophie MAURIN

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq avril à 10h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe HACHET

Date de la convocation et affichage : 31 mars 2025

Présents.: Mario BANCHI, Christian BELZ, Sandra CANATO, Christophe CORVEC, Rémy ENGLEBERT, Jean-Claude ESPRIMONT, Sophie MAURIN,

Excusés : Nicole FERAUD a donné procuration à Christian BELZ, Laurent SANINE a donné procuration à Christophe CORVEC, Cindy AMO

Secrétaire de Séance : Sophie MAURIN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2025

Délibération D2025-01

Objet : Compte Financier Unique - CFU

Sous la présidence de Monsieur CORVEC Christophe , 1^{er} adjoint (président ad'hoc désigné pour la séance)

Il a été expliqué le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

L'exercice 2024 a été présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024		
Libellés	Section Investissement	Section fonctionnement
Dépenses	71 402.91	171 381.44
Recettes	45 701.53	150 831.99
Résultat de l'exercice	-25 701.38	-20 549.45
Résultat antérieur reporté	141 807.63	342 977.90
Régularisation d'intégrations d'opérations d'ordre non budgétaire antérieures	-73 410.62	0
Résultat cumulé	42 695.63	322 328.45

Il a été rappelé que selon les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » et que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Le conseil municipal a approuvé le compte financier unique 2024

Votes :	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

Délibération D2025-02
OBJET : Affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Le Maire, Philippe HACHET, après avoir adopté le compte financier unique, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	
Résultat de fonctionnement	
A – <u>Résultat de l'exercice</u> - budget communal	- 20 459.45
B – Résultats antérieurs reportés - budget communal	342 877.90
C – <u>Résultat à affecter</u> - budget communal	322 328.45
Investissement	
D – <u>Solde d'exécution</u> - budget communal	42 695.63
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	-248 856.41
Besoin de financement : F = D + E	206 160.78
affectation en réserves R 1068 en investissement	206 170.78
H – report en fonctionnement R 002	116 157.67

Votes : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération D2025-03
Objet : Taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Sur la proposition du maire d'augmenter les taux, le conseil municipal décide de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation :	16.47 %
Taxe sur le foncier bâti :	18.76 %
Taxe sur le foncier non bâti :	35.59 %

Votes : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération D2025-04
Objet : Budget Communal Prévisionnel 2025

M. Le Maire présente le budget communal pour l'année 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif établi comme suit :

2025	Dépenses	Recettes
TOTAL Fonctionnement	254 012.50	254 012.50
TOTAL Investissement	803 906.71	803 906.71
TOTAL du budget	1 057 919.21	1 057 919.21

le conseil municipal approuve le budget primitif pour l'année 2025

Votes : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération D2025-05
Objet : Acquisition Véhicule

Monsieur le Maire signale à l'assemblée délibérante que le Kangoo, acheté d'occasion en 2016 ayant atteint l'âge de 20 ans, doit être remplacé.

Il propose au conseil municipal d'acquérir un véhicule utilitaire destiné aux interventions de collecte des déchets [déchets verts et organiques, recyclage sec et compostage] d'entretien de la commune et de transport de matériels volumineux. Il présente un devis de 13 200.00 € TTC pour un fourgon benne de marque RENAULT.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aide en faveur de la gestion durable des déchets [Fiche n°6 du guide des aides aux communes du département], le Département 06 soutient les dispositifs d'accompagnement des communes dans la mise en œuvre d'actions de prévention de la production et de la valorisation des déchets sur le territoire départemental.

Il demande l'autorisation d'acheter le véhicule et de solliciter auprès du Département 06 la subvention la plus haute possible.

le conseil municipal autorise l'acquisition d'un nouveau véhicule pour un montant de 13 200.00 € TTC et autorise le Maire à solliciter auprès du Département 06 la subvention la plus haute possible

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

Délibération D2025_06
Objet : subvention pour l'association des chats du Mercantour

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association les chats du Mercantour a demandé une subvention pour l'année 2025 et a fourni le compte de résultats détaillé de l'année 2024.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 200.00 € et le conseil municipal accepte l'attribution de la subvention à L'association les chats du Mercantour pour un montant 200.00. €

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

Délibération D2025-07
Objet : subvention à l'association TCVA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association TCVA a demandé une subvention pour l'année 2025.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 600.00 € et le conseil municipal accepte l'attribution d'une subvention d'un montant **de 600.00 €** à l'association TCVA

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

GITE ROSALIE

Le Maire explique que le projet de réhabilitation du gîte a obtenu une subvention de 85 000.00 €.
L'agence avait estimé les travaux pour un montant de 80 000.00€ mais l'architecte a réévalué les travaux à hauteur de 140 000.00 €

Il faut revoir cette opération pour garder la subvention et ne plus travailler avec l'agence 06 mais voir avec la CCAA.

FIBRE

Dossier sous l'autorité du SICTIAM

Pour le village, la mise en place est en suspens à cause de 3 personnes qui réfléchissent

Pour le quartier des Spallus, l'autorisation de passer en aérien a été validée

Pour le quartier de Bertrik, tout est prêt

STATION D'EPURATION

Abandon du projet global par la REAAM

- Quartiers = conservation des fosses septiques
- Village = en cours d'étude pour trouver le terrain